Le dernier Conseil des Ministres de l'année s'est tenu, le jeudi 27 décembre 2012, au palais de la République, sous la présidence du Chef de l'Etat, Son Excellence, Monsieur Macky SALL.

A l'entame de sa communication,le Président de la République a tenu à féliciter le Premier Ministre etl'ensemble du Gouvernement pour la confiance renouvelée de l'AssembléeNationale, à la suite du rejet de la motion de censure présentée parl'opposition parlementaire.
Le Chef de l'Etat s'est également réjoui de l maturité politique de notresystème démocratique que la majorité a joué dans les débats et à travers levote qui a sanctionné la dite motion.

Le Président de la République a engagé le Gouvernement à rester debout en toutecirconstance et à maintenir le cap sur le chemin du redressement économique etmoral du pays. Dans cet esprit, le Chef de l'Etat a invité chaque ministre àélaborer, dans son département une stratégie et un plan de communicationrigoureux et efficaces, destinés à l'information correcte de l'opinionnationale sur les réalisations du Gouvernement.

Au titre de sa communication au Conseil, le Président de la République a aussiévoqué la problématique des eaux pluviales, qui se pose de plus en plus avecacuité, surtout, à la suite du dernier hivernage marqué par une abondantepluviométrie.

Le Chef de l'Etat a relevé à ce sujet, lemanque de cohérence et de lisibilité du cadre institutionnel dédié à la gestionde ces eaux ainsi que l'insuffisance des ressources affectées à cet effet, auregard des enjeux et défis de cette question, surtout en milieu urbain. Il y adonc lieu, a indiqué le Président de la République de doter, le Sénégal d'unvéritable dispositif opérationnel de gestion convenable des eaux pluviales.

Le Chef de l'Etat a ainsi invité le Premier Ministre à élaborer une stratégievisant une meilleure rationalisation des interventions dans ce secteur, dontles principaux acteurs sont : l'Office National d'Assainissement du Sénégal(ONAS), le Programme de Construction de Logements Sociaux et de Lutte contreles bidonvilles (PCLSLCB), les Collectivités Locales concernées, et l'Agence deDéveloppement Municipal (ADM).

Dans le même cadre, le Président de la République a demandé au Premier Ministrede mettre en place, sous la forme d'un Observatoire, un mécanisme d'évaluationet de suivi du risque-inondation et de proposer une formule de financementpérenne et non aléatoire, des coûts d'exploitation des ouvrages de gestion deseaux pluviales.

Clôturant ce sujet, le Chef de l'Etat ainstruit le Premier Ministre d'initier la création d'un Fonds destiné àl'assainissement et dont le financement pourrait être assuré à partir de troissources que sont: le Fonds d'Entretien Routier, le Fonds de Dotation à laDécentralisation et les ressources propres des Collectivités Localesconcernées.

Abordant le troisième volet de sacommunication, le Président de la République a soulevé la question de laredynamisation de la politique portuaire du pays, en invitant le PremierMinistre à lui soumettre un plan d'action approprié, pour rendre effectifs, lechantier de la modernisation des infrastructures portuaires ainsi que celui dudéveloppement accru du trafic autour de Dakar.

S'agissant des entreprises endifficulté, dernier point de son intervention, le Chef de l'Etat a déploré lefait que de nombreuses sociétés soient à l'arrêt ou fonctionnent au ralenti,une situation qui occasionne aussi bien des pertes d'emplois, qu'elle engendreune contre-performance pour la production nationale et une baisse en volume desexportations.

A ce titre, le Président de la République a demandé au Premier Ministre deprocéder, d'ici le 28 février 2013, en relation avec les acteurs du secteurprivé, à un recensement exhaustif des entreprises en difficulté, notamment dansles secteurs de l'industrie, de l'agro-alimentaire, de la pêche, destechnologies de l'information, de la communication et du tourisme. Il l'aégalement chargé d'étudier la mise en œuvre rapide d'un plan de relance enfaveur des entreprises à l'arrêt ou fonctionnant au ralenti.

A la suite du Chef de l'Etat, le Premier Ministre a rendu compte au Conseil desactivités gouvernementales de la semaine, en insistant en particulier surl'examen de la motion de censure, déposée contre son Gouvernement parl'opposition parlementaire.

Le Chef du Gouvernement a indiqué qu'au-delà du démantèlement des faussesaccusations portées contre sa personne par l'opposition parlementaire, saprésence devant la Représentation Nationale a surtout été l'occasion pour lui,d'insister sur les ruptures fondamentales en matière de gouvernance, initiéespar le Chef de l'Etat, depuis le 25 mars 2012.

Il s'agit, ni plus, ni moins, a précisé le Premier Ministre, que d'un vastechantier d'assainissement de la vie publique qui devrait permettre uneréconciliation des gouvernants avec les valeurs d'éthique, de responsabilité,de transparence et de culte de l'effort.
Le Premier Ministre a tenu à remercier tous les membres du gouvernement qui ontdonné en rang serré, la preuve de leur engagement à ses côtés, pour donnercorps aux orientations politiques définies par le Chef de l'Etat. Il aégalement salué l'action vibrante de la majorité parlementaire qui a manifestéde manière résolue, tout son soutien à l'action de l'Etat et

défendu avec foi, lapolitique de redressement mis en œuvre, sous l'autorité du Chef de l'Etat, parle Gouvernement.

Le Ministre des Affaires étrangères et desSénégalais de l'Extérieur a fait le point sur les différentes crisespolitico-militaires qui secouent le continent.

Le Ministre des Infrastructures et des Transports, a entretenu le Conseil del'état des équipements et des transports ferroviaires au Sénégal et a informésur les mesures envisagées, pour la relance du secteur ferroviaire.

Le ministre de la Santé et de l'Action Socialea présenté au Conseil un document de politique générale qui va régir sondépartement au cours des prochaines années. Le document établit un diagnosticcomplet du secteur avec un état des lieux notamment, sur les types depathologies les plus courantes, les indicateurs de santé, les médicaments, lesinfrastructures, les équipements et sur les ressources humaines. Le documentpropose ensuite une analyse des enjeux et défis qui se posent au secteur.

Une série de mesures et d'actions seront engagées au cours des prochainesannées (2012-2015), dans la perspective indiquée par le programme deGouvernement du Chef de l'Etat, quand il déclarait dans son premier discours àla Nation du 3 avril 2012 que : "la santé est la mère des richesses. Iln'est de développement sans amélioration significative du niveau général desindicateurs de santé d'une population", a soutenu le Ministre de la Santéet de l'Action Sociale.

À la suite de la présentation de la nouvelle politique sanitaire, le Chef del'Etat est intervenu pour féliciter le Ministre de la Santé et de l'ActionSociale pour la qualité de son document et sa présentation pédagogique etdidactique. Le Conseil a discuté et adopté le document stratégique.

Enfin, le Conseil a pris les mesures individuelles suivantes :

Monsieur Cheikh Issa SALL, Magistrat à la Cour des comptes, Matricule de solden°604 138/D, est nommé Secrétaire général de la Délégation générale à laprotection sociale et à la Solidarité nationale ;

Monsieur Mor DIOUF, Inspecteur principal du Trésor, précédemment ConseillerTechnique du Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor,matricule de solde n°518 380/Q, est nommé Coordonnateur de la Directiongénérale de la Comptabilité publique et du trésor en remplacement de MonsieurCheikh Tidiane DIOP, appelé à d'autres fonctions ;

Docteur Daouda FAYE, Chirurgien dentiste, Maître de conférences agrégé en Santépublique, matricule de solde 608 397/M, précédemment Chef de la Division Santébuccodentaire est nommé, Directeur de l'Ecole nationale de Développementsanitaire et social (ENDSS);

Nomination de Gouverneurs

Monsieur Lamine SAGNA, Administrateur civil principal de classe exceptionnelle,matricule de solde n°378 225/A, précédemment Gouverneur de la Région de Matam,est nommé Gouverneur de la Région de Louga, en remplacement de MonsieurMoubarack SECK, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite ;

Monsieur Cheikh KANE, Administrateur civil principal de classe exceptionnelle,matricule de solde n°378 193/I, précédemment Gouverneur de la Région deSédhiou, est nommé Gouverneur de la région de Matam, en remplacement deMonsieur Lamine SAGNA, appelé à d'autres fonctions ;

Monsieur Ange FAYE, Administrateur civil principal de classe exceptionnelle, matriculede solde n°378 195/G, précédemment Préfet du Département de Louga, est nomméGouverneur de la Région de Sédhiou, en remplacement de monsieur Cheikh KaneNIANE, appelé à d'autres fonctions ;

Nomination de Préfets :

Monsieur Mor Talla TINE, Administrateur civil, matricule de solde n°616 322/E,précédemment Adjoint au Gouverneur de la Région de Saint-Louis, chargé desaffaires administratives, est nommé Préfet du Département de Médina YoroFoulah, en remplacement de Monsieur Ibrahima FALL, appelé à d'autres fonctions;

Monsieur Ibrahima FALL, Administrateur civil, matricule de solde n°606 925/Z,précédemment Préfet du Département de Médina Yoro Foulah, est nommé Préfet duDépartement de Kanel, en remplacement de Monsieur Abdou Khadre NDIAYE, appelé àd'autres fonctions ;

Monsieur Abdou Khadre NDIAYE,administrateur civil, matricule de solde n°514 529/D, précédemment Préfet duDépartement de Kanel est nommé Préfet du Département de Bounkiling, enremplacement de Monsieur Christian J T DIATTA, appelé à d'autres fonctions ;

Monsieur Christian J T DIATTA, Administrateur civil, matricule de solde n°518678/E précédemment Préfet du Département de Bounkiling, est nommé Préfet dudépartement de Salémata, en remplacement de Monsieur Saïd DIA, appelé à d'autresfonctions ;

Monsieur Saïd DIA, Administrateur civil, matricule de solde n°515 927/E,précédemment Préfet du Département de Salémata, est nommé Préfet du Départementde Ziguinchor, en remplacement de Monsieur Gorgui MBAYE, appelé à d'autresfonctions ;

Monsieur Gorgui MBAYE, Administrateur civil, matricule de solde n°510 411/Z,précédemment Préfet du Département de Ziguinchor, est nommé Préfet duDépartement de Kébémer, en remplacement de Monsieur Souleymane CISSE, appelé àd'autres fonctions ;

Monsieur Souleymane CISSE, Administrateur civil, matricule de solde n°500732/A, précédemment Préfet du Département de Kébémer, est nommé Préfet duDépartement de Fatick, en remplacement de Monsieur Lazar Banoumane KENNY,appelé à, d'autres fonctions ;

Monsieur Lazar Banoumane KENNY, Administrateur civil, matricule de solde n°602563/F, précédemment Préfet du Département de Fatick, est nommé Préfet duDépartement de Oussouye, en remplacement de Monsieur William MANEL, appelé àd'autres fonctions ;

Monsieur William MANEL, Administrateur civil, matricule de solde n° 604 135/G,précédemment Préfet du Département de Oussouye, est nommé Préfet du Départementde Thiès, en remplacement de Monsieur Thierno Hamet Baba LY, appelé à d'autresfonctions ;

Monsieur Thierno Hamet Baba LY, Administrateur civil, matricule de solde n° 517881/J, précédemment Préfet du Département de Thiès, est nommé Préfet duDépartement de Kaffrine, en remplacement de Monsieur Maguette DIALLO, appelé àd'autres fonctions ;

Monsieur Maguette DIALLO, Administrateur civil, matricule de solde n° 378206/D, précédemment Préfet du Département de Kaffrine, est nommé préfet duDépartement de Tivaouane, en remplacement de Monsieur Mohamed Mahmoud DIOP,appelé à d'autres fonctions ;

Monsieur Demba TOURE, Administrateur civil, matricule de solde n°608 596/L,précédemment adjoint au Gouverneur de la région de Kédougou, chargé desAffaires administratives, est nommé préfet du Département de Goudomp, enremplacement de Monsieur Amadou SAKHO, appelé à d'autres fonctions ;

Monsieur Amadou SAKHO, Administrateur civil, matricule de solde n°375 575/B,précédemment Préfet du Département de Goudomp, est nommé Préfet du Départementde Malhem Hoddar, en remplacement de Monsieur Omar DIALLO, appelé à d'autresfonctions ;

Monsieur Omar DIALLO, Administrateur civil principal, matricule de solde n°378871/D, précédemment préfet du Département de Malhem Hoddar, est nommé Préfet duDépartement de Louga en remplacement de Monsieur Ange FAYE, appelé à d'autresfonctions ;

Monsieur Jean Baptiste COLY, Administrateur civil, matricule de solde n° 508335/H, précédemment Préfet du Département de Bignona, est nommé Préfet duDépartement de Bakel, en remplacement de Monsieur Amadou Mactar CISSE, appelé àd'autres fonctions ;

Monsieur Amadou Mactar CISSE, Administrateur civil, matricule de solde n°519795/J, précédemment Préfet du département de Bakel, est nommé Préfet dudépartement de Sédhiou, en remplacement de Monsieur Mouhamadou M WATT, appeléeà d'autres fonctions ;

Monsieur Mouhamadou M WATT, Administrateur civil, matricule de solde n°519025/J, précédemment Préfet du Département de Sédhiou, est nommé Préfet duDépartement de Saraya, en remplacement de Monsieur papa Demba DIALLO, appelé àd'autre fonctions ;

Monsieur Papa Demba DIALLO, Administrateur civil, matricule de solde n°513117/Z, précédemment Préfet du Département de Saraya, est nommé Préfet duDépartement de Ranérou, en remplacement de Monsieur Fary SEYE, appelé àd'autres fonctions ;

Monsieur Fary SEYE, Administrateur civil, matricule de solde n°510 493/F,précédemment Préfet du département de Ranérou, est nommé Préfet du Départementde Bignona, en remplacement de Monsieur Jean Baptiste COLY, appelé à d'autresfonctions ;

Revenir